

N° 86 - bimensuel - 23 juillet 2001

Ministère  
de la culture et  
de la communication

3, rue de Valois  
75042 Paris Cedex 01

3615 Culture  
www.culture.gouv.fr

# LA LETTRE D'INFORMATION

Ministère de la culture  
et de la communication

**LA SESSION PARLEMENTAIRE VIENT DE SE  
TERMINER, PREMIER BILAN LÉGISLATIF  
POUR LA CULTURE**

**LE PALAIS DE TOKYO, UN SITE VOUÉ À LA  
CRÉATION CONTEMPORAINE**

**L'ANCIEN CAMP D'INTERNEMENT DE  
DRANCY VIENT D'ÊTRE CLASSÉ MONUMENT  
HISTORIQUE**

**ET AUSSI...**

**LE FRAC BRETAGNE COLLECTIONNE ET  
EXPOSE L'ART DE NOTRE TEMPS**

*Raymond Hains, Coquille Saint-Jacques, 1995 © Coll. Frac Bretagne, photo : H. Beurel*

ISSN 1255 - 6270

## Actualité

### Premier bilan législatif pour la culture

La session parlementaire vient de se terminer

page 2

### Palais de Tokyo, site de création contemporaine

Un lieu en évolution et régénération permanente

page 4

### La cité de la Muette à Drancy

l'ancien camp d'internement de Drancy vient d'être classé Monument historique

page 6

### Un été au ciné / cinéville

11<sup>e</sup> édition de l'opération d'été jusqu'au 28 août

page 8

### Restauration des quadriges du Grand Palais

Les travaux ont débuté le 20 juillet

page 9

### Favoriser la diffusion des cinémas d'africain

page 10

### Réhabilitation architecturale et jeunes talents

Le Ministère de la culture met en avant deux domaines de la pratique architecturale

page 12

### La commission européenne finance des projets linguistiques en France

page 14

### Portrait

#### Claude Samuel

le centre Acanthes à 25 ans

**Le prochain numéro de la Lettre d'information paraîtra le 7 septembre**

**Directeur de la publication :** Jacques Vistel  
**Directeur de la rédaction :** Jean-Paul Ciret

**Rédacteur en chef :** Paul-Henri Doro : 01 40 15 83 65 assisté par Florence Hulak

**Comité de rédaction :** Anne-Sophie Barreau, Lionel Bertinet, Jacques Bordet, Adeline Boulanger-Coustou, Emmanuel Boutier, René Bouvet, Robert Fohr, Alain Fougeray, Nicole Gasser, Annie Gay-Waver, Anne Laborde, Philippe Larollière, Martine Lehmans, Vincent Lorenzini, Audrey Ouaki.

**Conception graphique :** Jeanne Verdoux

**Maquettiste :** Emmanuel Boutier

**Crédits photographiques :** Farida Brechemier-Guerdjou

**Impression :** Maulde et Renou

**N° de commission paritaire :** 1290 AD,

nouvelle série

**Tirage :** 36 000 exemplaires

2 F le numéro

**Pour recevoir la lettre d'information :**

Adresser une demande écrite au DIC,

Ministère de la culture

et de la communication

3, rue de Valois, 75042 Paris Cedex 01

Fax : 01 40 15 81 72, Minitel : 3615 Culture,

internet : <http://www.culture.gouv.fr>



# La session parlementaire vient de se terminer

## PREMIER BILAN LÉGISLATIF POUR LA CULTURE

La session parlementaire a pris fin le 29 juin dernier. De nombreux textes de lois concernant les activités culturelles y ont été discutés. C'est l'occasion pour la *Lettre d'information* de faire un premier bilan des mesures définitivement adoptées et de celles dont la discussion reprendra à l'automne.

### LOIS VOTEES

#### » La loi sur l'archéologie préventive

L'archéologie préventive est une notion qui s'est développée au fil des trente dernières années à la faveur du développement des programmes de grands travaux et de l'essor de la construction. La loi relative à l'archéologie préventive, promulguée le 17 janvier définit le régime applicable à ces fouilles, jusqu'ici qualifiées de « fouilles de sauvetage », pratiquées lorsque des projets d'aménagement ou des travaux sont susceptibles de porter atteinte à des vestiges présents dans le sol. Ce texte, complétant la loi du 27 septembre 1941 sur l'archéologie en général, va permettre la mise en œuvre effective des engagements pris par la France en faveur de la protection de son patrimoine archéologique à la suite à la signature de la Convention de Malte du

16 janvier 1992.

#### » Les dispositions sur les cartes d'abonnement de cinéma

Les dispositions sur les cartes d'abonnement ont été votées en deux temps. La loi sur les nouvelles régulations économiques (NRE) a été promulguée le 15 mai 2001. Elle a été complétée par la loi portant diverses dispositions d'ordre économique, social et culturel (DDESC), adoptée le 28 juin dernier. Les nouvelles dispositions concernent :

. L'agrément préalable des cartes d'abonnement qui sera exercé par le CNC après avis d'une commission ; l'obligation faite à l'exploitant de s'engager vis-à-vis du distributeur pour garantir la transparence auprès des ayants-droits.

. L'ouverture aux autres exploitants d'une même zone dans des conditions équitables.

. La loi DDESC prévoit que les exploitants de taille moyenne seront exonérés de l'obligation de garantie auprès des petits exploitants.

#### » Disposition sur la TV numérique hertzienne

Elles ont été adoptées par le Parlement et promulguées le 1<sup>er</sup> août 2000. Parmi les dispositions destinées à renforcer le service public et à garantir la diversité de l'offre audiovisuelle, la loi prévoit la mise en œuvre de la diffusion hertzienne numérique qui doit permettre à l'ensemble des français de disposer, très prochainement, d'une quaran-

taine de programmes audiovisuels et de services. C'est pourquoi Catherine Tasca a présenté devant l'Assemblée Nationale, le 9 mai dernier dans le cadre du projet de loi portant diverses dispositions d'ordre social, éducatif et culturel, un projet proposant un assouplissement de la règle en vertu de laquelle aucun actionnaire ne peut détenir plus de 49 % d'une chaîne de télévision. Le dispositif permettra, d'une part, aux chaînes dont l'audience sera inférieure à 2,5 % et, d'autre part, aux chaînes qui ne sont que la duplication d'un programme principal, de n'être pas soumises à la règle des 49 %. Concrètement, les « petites » chaînes - c'est-à-dire en particulier les chaînes thématiques - et plus généralement toutes les chaînes nouvelles créées pendant la période de lancement de la télévision numérique pourront être détenues en intégralité par leur actionnaire principal.

### PROJETS OU PROPOSITIONS DE LOIS DONT LA DISCUSSION SE POURSUIVRA À L'AUTOMNE

#### » Le projet de loi sur les musées

Le projet de loi relatif aux musées de France a été discuté en première lecture à l'Assemblée nationale le 10 mai dernier. Il sera examiné par le Sénat au second semestre 2001. Son objectif est de « *donner une nouvelle assise juridique aux musées de notre pays, qu'ils soient nationaux ou territoriaux.* » Les musées ont beaucoup changé au

cours des vingt dernières années. Ces évolutions rendaient nécessaire la modernisation de leur statut, qui n'avait pas été modifié depuis l'ordonnance du 13 juillet 1945. La disposition essentielle du projet de loi prévoit la création d'un label « Musées de France » accordé par le Ministère de la culture sur la base de critères culturels et scientifiques. Fédérer les grandes familles des musées tout en préservant leur identité, faire connaître au public les établissements ainsi agréés, valoriser les collections et accorder des aides de l'État. Un conseil des Musées de France sera créé pour engager ces actions et mesurer leur application, seconde innovation essentielle. Composé d'élus nationaux et territoriaux, de professionnels et de personnalités qualifiées, il émettra un avis sur les demandes de label et évaluera les politiques menées par les musées de France. Il se prononcera également sur les demandes de transfert de collection d'un musée à l'autre.

#### » La proposition de loi sur la protection du patrimoine mobilier

La protection des monuments historiques est régie par la loi de 1913. Une proposition de loi, adoptée le 3 avril dernier à l'unanimité par les députés, permettrait de classer ensemble murs et mobiliers. La nouvelle loi comprend deux volets. Tout d'abord la notion d'ensemble immobilier est reconnue : elle offre la possibilité de protéger

un ensemble mixte composé d'immeubles par nature (un bâtiment), d'immeubles par destination (une cheminée, un escalier) et d'objets mobiliers qui lui sont rattachés par des liens historiques, artistiques, scientifiques ou techniques. Le propriétaire, qui sera indemnisé s'il subit un classement d'office, sera tenu de faire deux mois à l'avance, une déclaration d'intention de cession d'un objet classé. Le Gouvernement a proposé, qu'en plus de l'exonération totale (qui existe déjà) des droits de mutation pour le propriétaire ouvrant sa propriété pendant 100 jours par an, s'ajoute une exonération partielle de 50 % quand le propriétaire s'engage à ouvrir sa demeure 30 jours par an.

#### » Propositions de loi sur l'établissement public de coopération culturelle

Le Sénat a approuvé à l'unanimité le 14 juin dernier une proposition de loi portant création d'un Établissement public de coopération culturelle (EPCC) chargé de gérer le partenariat entre l'État et les collectivités locales dans le domaine de la culture. Le texte stipule que « *les collectivités territoriales et leurs groupements peuvent constituer avec l'État un établissement public de coopération culturelle chargé de la gestion d'un service public culturel présentant un intérêt pour chacune des personnes morales en cause et contribuant à la réalisation des objectifs nationaux dans le domaine de la culture* ». Le pro-

position de loi prévoit que les ressources de l'EPCC peuvent venir notamment des collectivités territoriales et de toute autre personne publique.

#### » Les dispositions de la loi sur la démocratie de proximité : les amendements sur la décentralisation « patrimoine »

À l'occasion du vote de la loi relative à la démocratie de proximité, l'Assemblée nationale a adopté le 26 juin en première lecture l'amendement proposé par le Ministère de la culture, qui vise à renforcer la responsabilité des collectivités territoriales dans le domaine du patrimoine. Les députés ont à l'unanimité voté la mise en place d'un dispositif expérimental de délégation de compétences, de transfert de crédits et de développement des partenariats dans les domaines de l'inventaire, de la protection, de la restauration et de la mise en valeur des monuments historiques. L'objectif de l'expérimentation sera de rechercher, dans des sites choisis sur la base du volontariat des collectivités, les évolutions souhaitables susceptibles de clarifier dans un esprit de décentralisation la responsabilité de l'État et des collectivités territoriales dans ce domaine. Les protocoles d'expérimentation, conclus pour une durée de trois ans, s'appuieront sur l'expérience déjà engagée par le Ministère de la culture en 2001, à travers les protocoles de décentralisation culturelle.

#### » Projet de loi sur la société de l'information

Le projet de loi sur la société de l'information a été déposé à l'Assemblée nationale le 14 juin dernier. Ce projet constitue une nouvelle avancée du programme d'action gouvernemental pour la société de l'information lancé en 1998. Il traite des questions juridiques posées par le développement de l'internet : de la protection du consommateur à la responsabilité des hébergeurs en passant par la lutte contre la cybercriminalité. Le cadre de la communication des archives publiques sera également rénové en réduisant de 6 à 3 le nombre des régimes applicables selon le domaine concerné, en posant le principe de la libre communication des archives publiques et en abaissant la durée pendant laquelle certaines catégories d'archives ne peuvent être consultées. Ceci répond à la demande largement exprimée en faveur d'un accès simplifié et plus rapide à la mémoire collective.

#### » Projet de loi sur la Corse

Un projet de loi vient d'être adopté en première lecture par l'Assemblée nationale. Il sera examiné au Sénat à l'automne. Un chapitre du projet de loi est consacré au transfert de compétences qui seraient destinés à la collectivité territoriale corse dans le domaine culturel. Ces dispositions concernent les monuments historiques et une nouvelle organisation administrative.

## Arts Plastiques

PALAIS DE TOKYO, SITE DE  
CRÉATION CONTEMPORAINE

Préfiguration du Palais de Tokyo © Palais de Tokyo/Anne Lacaton, Jean Philippe Vassal

**Voulu par Catherine Trautmann et confirmé par Catherine Tasca, le Palais de Tokyo, site de création contemporaine, ouvrira ses portes à la fin de l'année. Rencontre avec Nicolas Bourriaud et Jérôme Sans, critiques d'art et commissaires d'expositions, premiers directeurs du lieu.**

**Lettre d'information :****Comment décrire ce projet ?****Nicolas Bourriaud et Jérôme Sans:**

C'est une chance extraordinaire pour nous d'avoir pu concevoir entièrement ce lieu, avec l'appui de la Délégation aux arts plastiques. Le projet n'est pas interdisciplinaire - car il consiste précisément à questionner les frontières entre les disciplines - mais se base sur les pratiques des artistes contemporains. Nous voulons convoquer tous les champs culturels possibles : cinéma, littérature, musique, architecture, design, mode, à partir des problématiques de l'art actuel. C'est la colonne vertébrale du projet : faire interagir les disciplines par des expérimentations inédites. Les formats de présentation et les régimes de production entraî-

neront les créateurs à changer leurs pratiques de façon concrète : nous souhaitons qu'il y ait contamination et que mode et architecture, par exemple, entrent en relation lors d'expositions. Le Palais de Tokyo est un lieu de prospective, souple et ouvert à des programmations spontanées. Notre but est de rapprocher la création artistique des publics. D'où nos horaires : midi-minuit. Le public pourra voir plusieurs événements en même temps, assister au montage des expositions.

**L.I : Quelle est votre programmation ?**

**N.B et J.S :** Nous avons commencé avec *Tokyo TV*, produit en collaboration avec le Groupe Première Heure. C'est un programme réalisé par 25 artistes, véritable générique de notre travail, qui décline la grille des programmes TV. Le tout consiste en des productions très courtes, de 15 secondes à 3 ou 4 minutes. Projet à identités multiples, il sera présenté à Paris et en Europe dans le circuit des institutions culturelles, puis, nous l'espérons, à la TV, sur le câble et sur internet. On l'a

conçu sur le mode de la contamination virale : il a plusieurs temps de vie et peut circuler de façon très libre à travers le monde. Deuxième projet : *Tokyorama*. C'est une série de parcours dans notre environnement proche, imaginés par des artistes, tels Mark Themann, Nadine Norman, Renaud Auguste-Dormeuil, Tsuneko Taniuchi et Alain Bublex, ou le styliste Gaspard Yurkievich. Par ailleurs, les grands axes de notre programmation seront annoncés à la rentrée.

**L.I : Quelles sont les ambitions du Palais de Tokyo au plan national ?**

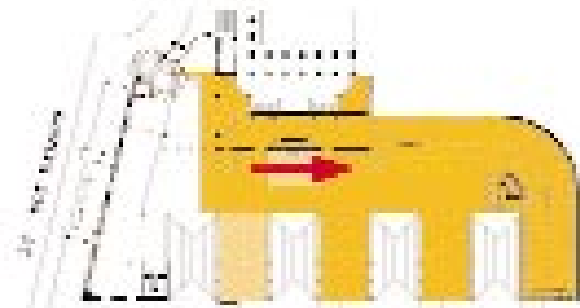
**N.B et J.S :** Nous souhaitons accueillir les gens les plus divers de la scène artistique nationale. Notre volonté fédératrice se traduit d'abord par nos relations avec nos homologues parisiens : le Musée d'art moderne de la Ville de Paris, le Centre Pompidou, le Centre national de la photographie... mais aussi des lieux plus alternatifs à Paris et en province, pour lesquels nous pouvons être une caisse de résonance, comme *Immanence*,

*Glassbox* ou *le Plateau*, qui ouvrira ses portes en même temps que nous. Nous avons en outre la volonté constante de coproduire des événements avec des institutions et des lieux en région. Notre exposition monographique de Mélik Ohanian est organisée en collaboration avec le Frac Languedoc-Roussillon. Relayer les projets ambitieux qui se déroulent en région fait pleinement partie de notre mission. Nous préparons ainsi une publication avec le Consortium, Centre d'art contemporain de Dijon.

**L.I : Quelles seront vos activités pédagogiques ?**

**N.B et J.S :** Le Pavillon est un programme annuel destiné à de jeunes artistes ayant une expérience de la production. En interaction permanente avec les autres activités du Palais de Tokyo, ce programme offre à ses participants une formation liée à la vie matérielle et intellectuelle du site : monter des projets avec les artistes invités, communiquer sur ces événements, analyser les modalités de production et de diffusion des œuvres... Le Pavillon invite éga-

## ESPACE D'EXPOSITION



## NIVEAU 2

Palais de Tokyo - Lieu de création contemporaine - Anne Lacaton et Jean-Philippe Vassal Architectes



Préfiguration du Palais de Tokyo © Palais de Tokyo/Anne Lacaton, Jean-Philippe Vassal

lement un jeune critique d'art, ou un commissaire d'exposition, pour qu'il accompagne les étudiants pendant un an et articule son travail avec le leur. Afin que le lieu se régénère sans cesse, nous n'avons pas d'enseignants fixes, et choisissons des plasticiens dont les logiques, multiples, sont complémentaires. Ange Leccia assure la direction de ce programme. Nous travaillons en synergie avec des écoles d'art : nous avons des relations privilégiées avec l'École d'arts de Cergy, un accord avec la Glassell School of art de Houston, et nous menons des investigations auprès d'autres établissements.

**L.I :** Votre mandat à la direction du Palais de Tokyo est de trois ans, non renouvelables.

**N.B et J.S :** Ce mandat équivaut à monter une exposition ambitieuse et à la transformer de l'intérieur pendant trois ans. Car nous sommes dans un lieu à réactiver sans cesse : nous proposons une programmation, mais d'autres personnes que nous devront s'approprier le site. Le projet du Palais de Tokyo mérite une telle souplesse et les

trois ans de ce mandat en sont la condition. Ce contrat représente aussi une garantie d'indépendance dans notre travail. Nous sommes les invités du Palais de Tokyo pour une période déterminée, comme des directeurs de magazines artistiques qui établiraient une programmation ponctuelle, ce en quoi on se rapproche de l'économie réelle.

**L.I :** Pouvez-vous évoquer le projet architectural d'Anne Lacaton et Jean-Philippe Vassal ?

**N.B et J.S :** Ce projet est une chance formidable pour le Palais de Tokyo. Nous avons pu participer au choix des architectes et, avec eux, réfléchir à l'ensemble des paramètres de la construction. Anne Lacaton et Jean-Philippe Vassal dialoguent constamment avec leurs commanditaires, dans le contexte d'un projet évolutif. Notre idée commune était de remettre le lieu aux normes de sécurité sans faire d'ajouts. Il fallait œuvrer de manière à ce que le bâtiment nous ressemble, et corresponde à nos besoins, à nos désirs, ainsi qu'à ceux des artistes. Vous ne

verrez pas de détails qui entraveraient la souplesse et la fonctionnalité du lieu : l'attitude des architectes est ici d'une modestie et d'une intelligence exemplaire. Ils sont capables de retourner tous les problèmes techniques en autant d'atouts de construction : ainsi, les issues de secours deviennent des passerelles qui accèdent au restaurant depuis l'avenue du Président Wilson. Ils ont installé leur bureau parmi nous dès le début, ont travaillé au Palais de Tokyo comme s'ils avaient conçu une maison individuelle ; et possèdent une culture de l'image qui les prédisposait à intervenir dans un lieu consacré à l'art.

**Palais de Tokyo**  
Tél: 01 47 23 54 01  
[www.palaisdetokyo.com](http://www.palaisdetokyo.com)

**Chaque mois, « Tokyorama » invite le public à partager le parcours subjectif d'un artiste à travers le quartier du Palais de Tokyo. En Août, Renaud Auguste-Dormeuil propose une « Visite guidée à thème : sécurité et patrimoine » où il met à l'épreuve les systèmes de sécurité d'institutions culturelles voisines du Palais de Tokyo. Sur rendez-vous (Tél : 01 47 23 54 01), durée de la promenade : 1h, du mercredi au samedi de 14h à 17h40**

### L'ACCUEIL DU PUBLIC AU PALAIS DE TOKYO

En reliant les institutions des alentours (musée Guimet, musée d'Art Moderne de la ville de Paris, théâtre de Chaillot, centres culturels étrangers) et les centres d'art d'Ile de France (circuits du réseau Tram), en sollicitant les touristes et en accueillant les handicapés, comme en développant la formation professionnelle aux entreprises, le Palais de Tokyo a le réel désir de croiser les publics.

Par leur présence chaleureuse et rassurante, une douzaine de médiateurs (1) d'origines variées (lettres, architecture, philosophie) assureront, de midi à minuit, conseils et visites dans les espaces d'exposition. Hors les murs, plusieurs programmes se déploient déjà le quartier : trois lectures urbaines lancées lors du printemps des musées, les Tokyorama confiés à des artistes chaque mois et des parcours d'éducation du regard pour les enfants des centres de loisir. Plusieurs cycles de soirées prolongeront les expositions reflétant cette volonté de croisements et proposant une redéfinition des territoires de la pensée. Enfin, de nombreux services seront offerts au public : un café-restaurant, une librairie, une boutique, et un stand qui présentera des collectifs d'artistes, des revues... Les concessions seront de véritables partenaires des projets du lieu.

(1) Le Palais de Tokyo recrute ses médiateurs/emplois jeune. Envoyez vos CV.

# LA CITÉ DE LA MUETTE À DRANCY

## L'ancien camp d'internement de Drancy vient d'être classé Monument historique par Catherine Tasca



*Drancy, Cité de la Muette (Arch. Beaudoin et Lods 1933-34) Aile de droite du bâtiment en U  
cl.Drac Ile-de-France/CRMH/C.Inizan*



*Drancy, Cité de la Muette (Arch. Beaudoin et Lods 1933-34) entrée de la cité avec le wagon de la déportation  
cl.Drac Ile-de-France/CRMH/C.Inizan*

Le classement de la Cité de la Muette de Drancy, par arrêté ministériel le 25 mai dernier, place ce site parmi les hauts lieux de la Mémoire nationale et les réalisations architecturales marquantes du <sup>xx</sup>e siècle.

Avant d'être transformée en camp d'internement, la Cité de la Muette, construite en 1933-1934, fut conçue comme l'une des premières réalisations de logements collectifs de l'avant-guerre reprenant tous les thèmes de l'avant-garde constructive européenne. Bien des historiens de l'architecture s'accordent à penser que cette réalisation des architectes Beaudoin et Lods peut être considérée comme l'un des précurseurs des grands ensembles ; celui qui a notamment poussé le plus loin, dans les années trente, les principes de l'innovation technologique et de l'industrialisation

appliquée aux logements. Mais c'est surtout au nom de la Mémoire nationale que s'aborde la Cité de la Muette. A l'évocation de Drancy, c'est avant tout aux milliers de déportés de la seconde guerre mondiale que l'on songe. A partir de juin 1940, la cité inachevée est réquisitionnée par l'armée allemande pour y installer son appareil répressif et servir de camp d'internement pour près de 76.000 juifs avant leur transfert vers les camps de concentration, comme le rappelle le wagon installé à l'entrée du site. Aujourd'hui ce qui reste de la cité primitive, détruite au trois quart en 1976, se résume aux bâtiments encadrant la grande place ; délimitation spatiale correspondant précisément au camp d'internement de 1940-1945. Le bâtiment en forme de U fonctionne d'abord comme camp de prisonniers de guerre avant de devenir, le 20 août 1941, un camp d'internement pour familles juives. En juillet 1943, la direction du camp de Drancy est assurée par Aloïs Brunner, de sinistre mémoire. Le camp

de Drancy devient alors un véritable camp d'internement nazi. Les internés, hommes d'un côté, femmes et enfants de l'autre, sont répartis dans les 38 prisons créées dans les appartements inachevés et non cloisonnés des bâtiments du U. Des cellules d'isolement sont installées dans les caves. Un certain nombre de graffitis de prisonniers y figurent encore. En septembre 1943, des résistants du camp décident de s'évader. Ils réalisent un tunnel destiné à permettre l'évasion de la totalité des internés, entre l'appel du soir et l'appel du matin. Malheureusement leur plan est finalement découvert et les quatorze membres de l'équipe du tunnel furent tous déportés. Le camp de Drancy, géré par la Gestapo pendant trois ans, jusqu'au 17 août 1944, a joué dans la déportation des Juifs en France un rôle capital de camp de rassemblement et de transit. La majorité des victimes du nazisme en France sont passées à Drancy. Dans les années 50, en pleine crise du logement, une partie de la Cité de la Muette est réhabilitée en

logements pour accueillir des familles et redevient ainsi un lieu de vie. L'arrêté de classement, pris aujourd'hui par Catherine Tasca, ministre de la culture et de la communication, avec l'accord du propriétaire, l'Office départemental des HLM de Seine-Saint-Denis, porte sur les façades et toitures de l'immeuble, ses cages d'escaliers, ses caves ainsi que le sol de la cour et le tunnel inachevé. Cette protection, accueillie avec soulagement par les associations et acteurs locaux qui luttent contre l'oubli, ne doit pas être une fin en soi. D'ores et déjà une étude est en cours pour une remise en cohérence architecturale du bâtiment. Mais l'enjeu le plus important porte bien entendu sur la conduite d'un projet d'avenir pour ce site, en tant que lieu de mémoire. Un tel projet nécessite une réflexion que les services de l'État entendent engager en totale concertation avec l'ensemble des acteurs impliqués : collectivités, associations, etc.

M.H

## CHASSENARD, DÉCOUVERTE D'UN PORTAIL ROMAN

La réalisation de travaux sur un édifice peut encore conduire à des découvertes de grande importance : des travaux de maçonnerie sur l'église de Chassenard (Allier) ont mis à jour un remarquable portail roman.

L'église, très modifiée au début du <sup>xx</sup><sup>e</sup> siècle, offrait cependant au regard deux reliefs *le Combat des chevaliers* et *l'Adoration des mages* découverts avant la seconde guerre mondiale et classés en 1991, au titre des objets mobiliers car on pensait qu'il provenaient d'un autre édifice.

### Apparition d'un Jugement dernier

Le 23 octobre 2000, un maçon intervenant au voisinage de ces reliefs mit à jour un tympan de style bourguignon, totalement inconnu, et dans un état de conservation suffisant pour être étudié et restauré. Prolongeant vers la droite le relief de *l'Adoration des Mages*, c'est le portail entier qui semble être présent.

### 23 octobre - 15 janvier : de la découverte au classement

Le 24 octobre le maire arrête les travaux et alerte le sous-préfet de Vichy qui saisit la DRAC. Le 3 novembre, Arlette Maquet, archéologue, procède au tri des déblais restés sur place ; elle retrouve de nombreux éléments, parmi eux, la main gauche du Christ, d'autres mains, des fragments de draperie, et de nombreuses grappes de raisin. Le 15 décembre, la Commission régionale du patrimoine et des sites d'Auvergne se prononce à l'unanimité pour l'Inscription sur l'Inventaire



Eglise de Chassenard, tympan © D.R.

supplémentaire des monuments historiques de l'ensemble de l'église, et demande le classement des parties romanes. Un bilan sanitaire est commandé à l'atelier *le Siapode* qui procède aux travaux de consolidation et de protection de première urgence, face aux intempéries de l'hiver, dès la première semaine de janvier. Le 15 janvier la Commission supérieure des monuments historiques émet un avis favorable pour le classement des murs romans, de la nef et du choeur.

### L'étude de l'œuvre

Le bilan sanitaire confirme que la stabilité du portail est préoccupante. Il présente une importante fracture et de nombreuses fissures. La mauvaise adaptation du tympan à l'arc de l'archivolte pourrait ne pas être due à un glissement de celui-ci, mais éventuellement à un remontage maladroit. L'étude sanitaire préalable à la restauration du portail sera confiée à l'architecte en chef des monuments historiques François Voinchet.

Cette étude devrait permettre de découvrir pourquoi le portail avait été occulté, et aboutir à des recommandations de dégagement et de restauration, et à une publication complète.



Eglise de Chassenard, Porte et tympan © D.R.

## CATHERINE TASCA A SIGNÉ UNE CONVENTION POUR PROTÉGER LE PATRIMOINE D'ARLES

Elle a également inauguré les 32<sup>e</sup> Rencontres de la photographie

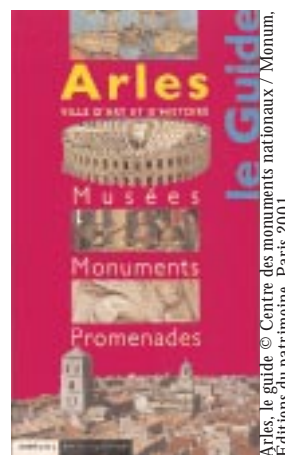
Catherine Tasca et Hervé Schiavetti, maire d'Arles, ont signé une convention de « Ville d'art et d'histoire » destinée notamment à protéger et valoriser le patrimoine, notamment antique de la ville. Les Villes et Pays d'art et d'histoire, dont le nombre dépasse aujourd'hui 130, regroupent les collectivités territoriales qui manifestent leur volonté politique d'animer et de valoriser leur patrimoine dans toutes ses composantes.

Depuis 1986, date de la signature de la première convention, la ville d'Arles a mis en place et développé une politique d'animation de son patrimoine, mais aussi de son tissu urbain à l'intention des habitants, jeunes et adultes, et des touristes. L'objet de cette nouvelle convention est, outre la poursuite de ces objectifs, d'y intégrer les outils de protection du patrimoine, la mise en place d'un contrat de ville et le plan du patrimoine antique. Le développement des relations internationales autour de la valorisation du patrimoine, la dimension de l'architecture du <sup>xx</sup><sup>e</sup> siècle, ainsi que l'aménagement d'un centre d'interprétation de l'architecture et du patrimoine, lieu de présentation de l'évolution de la ville, contribueront à la connaissance du patrimoine ancien et récent d'Arles.

### Présentation d'Arles, le guide

La direction de l'Architecture et du Patrimoine vient par

ailleurs d'éditer, en partenariat avec les Éditions du Patrimoine, un guide sur Arles, dans le cadre d'une collection de guides consacrés au patrimoine passé et présent des villes de France. Cet ouvrage, bénéficiant d'un accord ville/État, dans le cadre du label « Ville et Pays d'Art et d'Histoire » offre un parcours de découverte patrimoniale de la ville et une approche historique de son architecture. Ces guides sont édités en plusieurs langues.



Arles, le guide © Centre des monuments nationaux / Monum, Editions du patrimoine, Paris 2001

# UN ÉTÉ AU CINÉ / CINÉVILLE

## 11<sup>e</sup> édition de l'opération d'été jusqu'au 28 août



Lancé en 1991, « Un été au ciné », dont l'objectif est de rendre le cinéma accessible à tous, agit dans deux domaines : culturel, par un soutien et un encouragement au 7<sup>e</sup> art, et social, avec une animation estivale de qualité.

Mis en place dans chaque région en tenant compte des réalités locales, par une coordination régionale mandatée par la Direction régionale des affaires culturelles, Un été au ciné / CinéVille concerne de multiples partenaires et s'articule autour de quatre volets d'actions complémentaires dont deux réservés à l'été (séances plein air et tarifs réduits).

» Les séances plein air, au cours desquelles des films grands publics seront projetés sur grand écran dans une ambiance conviviale et familiale

» Les tarifs réduits réservés aux jeunes de moins de 25 ans, utilisables dans les salles participantes.

» Les séances spéciales : il s'agit d'une journée ou d'une soirée, organisée autour d'un film ou d'une thématique, en salle, animée par le réalisateur ou un intervenant spécialisé.

» Les ateliers encadrés par des professionnels qui permettent à tous de mettre en pratique, technique, imaginaire et créativité autour de l'image.

Un cinquième volet permet de développer dans l'année, la formation et la sensibilisation des animateurs et partenaires du dispositif, qui dynamisent les réseaux et aident à fédérer les acteurs et les projets, pour mieux s'ancre sur les territoires.

La manifestation aura lieu cette année dans le cadre du protocole d'accord relatif au programme CinéVille, signé conjointement par le centre national de la cinématographie, la délégation au développement et à l'action territoriale (Ministère de la culture et de la communication), la

Délégation interministérielle à la ville, le Ministère de la jeunesse et des sports, et le Fonds d'action sociale.

### L'événement 2001 : La tournée du bus Un été au ciné

L'association Kyrnéa International qui coordonne le dispositif au plan national reconduit le principe d'une Tournée en Bus, après le succès rencontré en 2000. Un bus regroupant 14 jeunes de 14 à 24 ans, ayant participé à la réalisation de films d'atelier durant l'année 2000, (cette sélection de films fait par ailleurs l'objet d'une cassette produite avec le Centre national de la cinématographie - Images de la Culture) sillonnera la France du 18 au 28 juillet de Bagnolet à Port de Bouc en passant par Troyes, Vandoeuvre, Montbéliard, St-Junien, St-Etienne et Voiron. Soit 8 villes, et 7 régions différentes, dans chacune desquelles ils présenteront leurs films et discuteront de leurs pratiques avec d'autres jeunes et partenaires locaux. (Le lancement de la tournée aura lieu le 18 juillet 2001 au *Cin Hoche* de Bagnolet de 19h à 23h).

A chaque étape, un projet spécifique est construit avec la ville d'accueil, afin que les participants de la tournée vivent un moment convivial, voire touristique et que la projection des films donne lieu à un véritable échange. Indépendamment, comme une sorte de fil rouge se déroulant tout au long de ce

périple, les jeunes du bus réaliseront eux-mêmes un film durant leur voyage, encadrés par le réalisateur Matyas Cophy.

### Contacts

CNC Direction de l'action culturelle et territoriale - Service de l'action territoriale.

11, rue Galilée 75116 Paris

Tél. : 01 44 34 38 24

Fax : 01 44 34 34 86

www.cnc.fr

### Association Kyrnéa International

11, rue Gambetta 93500 Pantin

Tél. : 01 48 43 80 78

Fax : 01 48 43 80 51

www.etecine.kyrnea.com

### LA 11<sup>e</sup> ÉDITION EN CHIFFRES

Un été au ciné, fer de lance du programme annuel Un été au ciné / CinéVille concernera au plan national 400.000 personnes (376.000 en 2000) dans plus de 460 communes, rassemblant près de 1.000 partenaires régionaux différents (services déconcentrés, collectivités locales, associations et entreprises) et représentant un budget global d'environ 35 millions de francs. 400.000 contremarques seront distribuées aux jeunes pour être utilisées dans 420 salles représentant plus de 1.400 écrans. Environ 750 séances plein air, 250 séances spéciales (soit plus de 200 films diffusés), 320 ateliers et une trentaine d'actions de formation seront également mis en place.



## RESTAURATION DES QUADRIGES DU GRAND-PALAIS

Les travaux ont débuté  
le 10 juillet



Le quadriges (côté Seine), Le Grand Palais ©  
P.Tourneboeuf / TendancesFloue / EPMOTC

En juin 1993 la chute d'un boulon de la nef du Grand-Palais avait entraîné la fermeture de cette dernière. Les importants travaux de restauration de l'édifice qui a été terminé pour l'Exposition universelle de 1900, viennent de commencer, ils s'étaleront jusqu'en 2005.

Première étape : les deux quadriges, ces groupes du sculpteur Récipon qui ornent la façade du Grand-Palais vont être restaurés. Ils représentent côté Seine *L'Harmonie triomphant de la discorde* et côté Champs-Élysées, *L'Immortalité devançant le Temps*. Leur restauration est une étape indispensable de la rénovation des façades du Grand-Palais. Ils seront dans un premier temps démontés puis déposés afin d'être traités en atelier. Cette étape est nécessaire pour assurer leur stabilité et leur conservation.

### La restauration des quadriges

Diverses opérations de restauration doivent être réalisées sur ces groupes de sculptures monumentales : les plaques de cuivre seront restaurées et complétées et la patine sera préservée ; les éléments de céramiques seront nettoyés ; les pièces métalliques pouvant être conservées seront sablées et traitées anti-corrosion ; enfin, l'ensemble de la structure secondaire sera remplacée par une structure et une boulonnerie en acier inox. Le budget des opérations concernant les quadriges est de 9,5 MF.

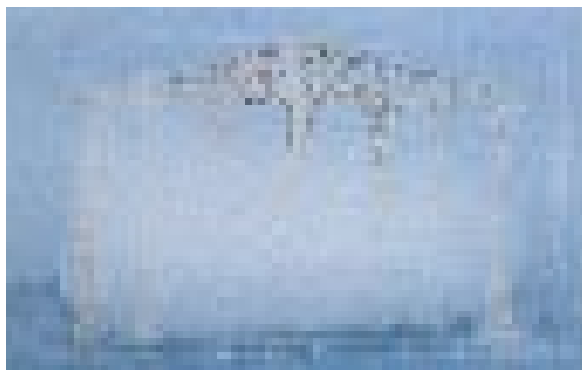
### Les travaux de restauration du Grand-Palais

Les travaux ont été décomposés en deux phases : la première phase traite des points les plus urgents (confortation des fondations de la partie sud et de la nef ; réparation des charpentes métalliques de la nef ; réparations des éléments de toitures et de verrières) tandis que la seconde traitera des restaurations des façades, des autres éléments de toitures, des éléments sculptés, des mosaïques ainsi que des compléments de confortation de fondations. Le budget prévisionnel de la restauration du Grand Palais est de 784 millions de franc.

**Contact :** Sylvie Lerat, Etablissement public pour la maîtrise d'ouvrage des travaux culturels, tél : 01 44 97 78 04

## Frac

### LA BRETAGNE COLLECTIONNE ET EXPOSE L'ART DE NOTRE TEMPS



Patrick Tosani, « Le Temple, 1983 » © Coll. Frac Bretagne, Photo : F.Kleinfenn

Pour ses vingt ans, le Fonds régional d'art contemporain (FRAC) Bretagne déploie sa collection, orientée autour de quatre axes principaux - peinture abstraite, photographie, sculpture monumentale, thème du paysage - pendant tout l'été à travers six expositions. Cette manifestation d'une ampleur inédite augure un projet d'exposition nationale, initié par la Délégation aux arts plastiques (DAP), où tous les FRAC montreront une sélection de leurs collections et présenteront les réflexions qu'ils ont menées depuis leur création. Conçus à l'origine comme des outils d'acquisition d'oeuvres contemporaines, et appuyés dans leur développement par les Directions régionales des affaires culturelles (DRAC), les 23 FRAC, qui ont constitué un fonds riche et diversifié de 13.000 unités achetées à 3.000 artistes, sont en effet devenus des acteurs décisifs de la politique d'aménagement culturel du territoire, développant une activité régulière d'expositions, d'éditions, d'initiatives à caractère pédagogique, multipliant aussi les échanges nationaux et internationaux. Pour sa part, le FRAC Bretagne a doté sa région d'une collection publique d'art contemporain de référence, qui comprend 1831 unités. Véritable « musée sans mur », il diffuse ses acquisitions le plus largement possible en Bretagne, à la faveur d'invitations faites par des structures telles que centres d'art, musées, établissements d'enseignement, associations culturelles,

collectivités locales et administrations qui disposent de lieux d'exposition.

En 2000, 440 oeuvres ont été proposées à des publics diversifiés, 381 en région, 47 en France et 12 à l'étranger. Le FRAC Bretagne présente aujourd'hui une partie significative de sa collection dans six lieux relais, répartis sur le territoire régional : le Musée des beaux-arts de Rennes, le Manoir de Taden dans les Côtes d'Armor, le Centre d'art contemporain de Kerguéhennec, l'Ecole supérieure d'arts de Lorient, le Domaine départemental de Trévarez (Finistère), et le Quartier, centre d'art de Quimper. Ces six expositions, dont la scénographie précise manifeste une grande attention aux lieux d'accueil, déclinent un ensemble d'oeuvres qui témoignent de l'évolution et de la diversité des démarches artistiques actuelles, de Vito Acconci à David Zerah, en passant, entre autres, par Raymond Hains et Jacques Villeglé. Un cédérom et un catalogue des expositions sont en cours d'édition.

### Renseignements Frac Bretagne:

Anne-Marie Le Bars  
Tél: 02 99 37 37 93  
Fax: 02 99 37 62 26  
Mail: FRAC.BRETAGNE@wanadoo.fr

### Lieux des expositions:

Rennes: 02 99 28 55 85  
Taden: 02 96 85 46 86  
Kerguéhennec: 02 97 60 44 44  
Lorient: 02 99 37 37 93  
Quimper: 02 98 55 55 77

## CINÉMA

POUR FAVORISER LA DIFFUSION  
DES CINÉMAS D'AFRIQUE

L'association Écrans Nord-Sud créée en 1997 à l'initiative de Dominique Wallon, a pour objectif de favoriser la diffusion des cinémas d'Afrique. Autour de distributeurs, d'exploitants, de festivals et d'associations liées à l'Afrique, elle intervient à la fois en

France où elle aide notamment la programmation de films africains et l'organisation d'animations et de débats dans les salles de cinéma, et en Afrique où elle s'engage dans des actions de coopération avec les professionnels africains.

Si sur le front de la production des films africains tout n'est pas parfait, la situation est particulièrement préoccupante sur le plan de leur diffusion. C'est sur cet aspect-là que l'association « Écrans Nord-Sud » a choisi de se concentrer depuis maintenant presque quatre ans en menant à la fois des actions en France et en Afrique.

**Le problème de la diffusion**

En France, l'une des difficultés majeures rencontrées par les exploitants français lorsqu'ils souhaitent programmer des films africains concerne la connaissance des films disponibles et l'accès aux copies. Le rôle de l'association est alors de proposer aux exploitants une aide à la programmation adaptée à leur demande. De la même manière, pour accompagner la diffusion des films ou pour soutenir leurs sorties en salles, « Écrans Nord-Sud » organise des animations et des débats autour des films. C'est ainsi par exemple que seront projetés pendant tout l'été les films *Lumumba* de Raoul Peck et *Chef!* de Jean-Marie Teno dans les centres de vacances de la CCAS (caisse centrale d'activités sociales du personnel des industries électriques et gazières). De même, à partir de septembre, « Écrans Nord-Sud » proposera à ses adhérents l'organisation de débats autour de la sortie du nouveau film de Jean-Marie Teno, *Vacances au pays*.

**Une coopération avec les professionnels africains**

Valérie Mouroux, déléguée générale de l'association précise que « *Dès le début, nous avons voulu travailler avec des*

*professionnels en France et en même temps nous appuyer sur eux pour mener des actions en Afrique». D'où la conduite de nombreuses actions de coopération avec des professionnels africains.*

La diffusion des films africains en Afrique est en effet très faible et se heurte à des obstacles majeurs comme l'absence de véritables distributeurs, la dégradation des salles, le manque de formation professionnelle, l'absence de billetterie nationale, la concurrence de la vidéo et de la télévision ou encore l'hégémonie américaine dans la programmation des quelques salles qui subsistent. La diffusion des films africains en Afrique est donc aujourd'hui un enjeu majeur pour la survie de ces cinématographies et pour la sauvegarde des cultures nationales.

Récemment, une action en particulier a rencontré un succès important. Il s'agit de la diffusion de *Lumumba* de Raoul Peck dans 10 pays africains grâce à un partenariat entre *JBA Production* et *Ecrans Nord-Sud* et au soutien de l'Agence de la Francophonie et du Ministère des affaires étrangères. Cette opération a permis pour la première fois aux exploitants africains de présenter un film du Sud dans la foulée des sorties européennes et dans des conditions professionnelles exceptionnelles en Afrique : présence du réalisateur ou des acteurs, tirage de copies, mise à disposition de matériel promotionnel. L'accueil qui a été réservé au film, à la fois par la presse et par le public, a prouvé que les films africains peuvent susciter un véritable intérêt.

#### Une bourse pour le matériel cinématographique

Enfin, face à la multiplication des sollicitations de la part des professionnels africains et à la dégradation inquiétante des conditions de projection en Afrique, l'une des priorités de l'association aujourd'hui consiste à développer une bourse du matériel. L'idée est de récupérer du matériel d'occasion en bon état dans les salles françaises et de le proposer gratuitement ou à bas prix aux professionnels africains. Les pistes de travail ne manquent donc pas pour l'association, les raisons d'espérer non plus. Le succès rencontré à l'occasion de la distribution de *Lumumba* de Raoul Peck en est une belle démonstration.

**L'association Ecrans Nord-Sud** est soutenue par le Ministère des affaires étrangères, le Ministère de la culture et de la communication (Département des affaires internationales et Centre national de la cinématographie) la mairie de Paris et la CCAS (caisse centrale d'activités sociales du personnel des industries électriques et gazières)  
**Ecrans Nord-Sud**  
8, ter rue du Hainaut 75019 Paris  
Tél : 01 44 84 93 48  
Fax : 01 44 84 93 68  
E-mail : ecrans-nord-sud@wanadoo.fr  
www.ecrans-nord-sud.com



*Lumumba de Raoul Peck*

## NOMINATIONS



**CATHERINE VERGRIETE**  
vient d'être nommée conseiller technique chargée des relations avec la presse au sein du cabinet de Catherine Tasca

Catherine Vergriete, 39 ans, a exercé toute sa carrière dans le secteur de la communication culturelle. Elle a débuté sa carrière au ministère de la culture où elle occupera notamment le poste de responsable du service de presse (1990-1992). Elle a été ensuite responsable de la communication d'Unifrance Film International, l'organisme chargé de promouvoir le cinéma français dans le monde (1992-1995) puis du festival « Cinéma du réel » au Centre Pompidou (1995-1996). Elle a enfin été depuis 1997 directrice-adjointe de la communication à la Mission 2000 en France, mission interministérielle chargée de réaliser le programme officiel de la célébration de l'an 2000 par la France.

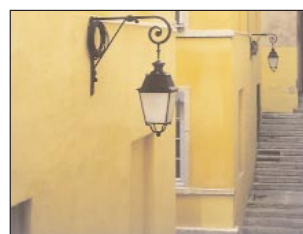


**PIERRE NORE**  
vient d'être nommé conseiller technique chargé des musées et des arts plastiques au cabinet de Catherine Tasca

Né en 1954, Pierre Nore a été conseiller en épargne à la trésorerie générale du Val-de-Marne (1985-1988) avant d'être chef adjoint puis chef du cabinet (1988-1991) de Michel Durafour au Ministère de la fonction publique et des réformes administratives. Chef du cabinet de Martine Aubry au Ministère du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle (1991-1993), il a été ensuite chargé de mission à la direction des musées de France au Ministère de la culture (1993-1995) avant de devenir secrétaire général du musée de l'Orangerie (1995-1996). Pierre Nore était depuis 1996 secrétaire général du musée Guimet où il a notamment assuré suivi de la rénovation complète du musée.

# RÉHABILITATION ARCHITECTURALE ET JEUNES TALENTS

## Le Ministère de la culture met en avant deux domaines de la pratique architecturale



Passage du Thiaffait, Lyon (Rhône) © OPAC du Grand Lyon, atelier de la Rize

Catherine Tasca a présenté le 5 juillet dernier au Palais de Chaillot, lieu de la future Cité de l'architecture et du patrimoine, deux éléments importants de sa politique de l'architecture.

### Un premier palmarès de la réhabilitation

La ministre, aux côtés de Marie-Noëlle Lienemann, Secrétaire d'État au logement, de Philippe Pelletier, président de l'Agence nationale pour l'amélioration de l'habitat, et de Paul-Louis Marty, délégué général de l'Union nationale des HLM, a remis le prix du palmarès de la réhabilitation. Ce palmarès valorise les opérations qui, réalisées lors de ces dix dernières années, concilient utilisation du bâti ancien, réponse aux besoins actuels et qualité architecturale. L'importance du marché de la réhabilitation (plus de la moitié du chiffre

d'affaires réalisé dans les secteurs du bâtiment et des travaux publics) dans la vie économique, justifiait une campagne de sensibilisation sur le thème de la qualité de l'architecture dans ce type d'opérations.

### Une sensibilisation sur le thème de la qualité de l'architecture

Il est souhaitable que l'acte de « rebâtir » comporte une approche qualitative large, où esthétique et technique sont réunies dans un acte de création, et que la cohérence générale du projet s'appuie sur une réflexion complète sur le bâti existant et sur le contexte urbain, support du parti architectural.

La finalité de cette sélection est d'encourager, de faire émerger et de médiatiser une culture de la réhabilitation et de réduire l'écart de prestige entre celle-ci et la construction neuve.

### Le champ de la sélection

Il concernait des réhabilitations réalisées par des maîtres d'ouvrage publics ou des propriétaires privés dans les dix dernières années sur des bâtiments de toutes les époques, y compris des grands ensembles urbains. Une commission d'expertise a sélectionné parmi les 164 dossiers déposés 43 projets qui ont été ensuite soumis à un jury. Le jury a primé 8 opérations et en a mentionné 10 autres.

### Deux réhabilitations exemplaires

La ministre a particulièrement signalé deux réhabilitations qui concernent des immeubles qui auraient pu disparaître, et qui ont été sauvés grâce à l'action des services de la Direction de l'architecture et du patrimoine

» la démolition complète de la Cité du 212 au Blanc Mesnil

était programmée, alors qu'il s'agissait d'une architecture HBM de grande qualité plastique et intéressante du point de vue historique. Sa protection au titre des monuments historiques a permis de mettre en place, avec le concours de toutes les parties, un projet de financement adapté.

» l'inscription en totalité à l'Inventaire supplémentaire des monuments historiques a permis à un hôtel particulier de la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle, situé rue de Louvois, d'échapper à une opération de façadisme. Ces deux exemples démontrent l'importance d'une étude préalable avant dépôt du permis de construire ou du permis de démolir, permettant de déceler les potentialités d'évolution du bâti existant.

## NOUVEAUX « ALBUMS DES JEUNES ARCHITECTES »

Catherine Tasca a annoncé le lancement des Nouveaux Albums des jeunes architectes. Comment construire, participer à des concours, se faire connaître de maîtres d'ouvrage et gagner leur confiance quand on est un jeune architecte disposant de quelques références seulement ?

Dans la lignée des Albums de la Jeune Architecture, qui de 1980 à 1994 ont reconnu un bon nombre de ceux qui allaient devenir les architectes les plus en vue de leur génération, la direction de l'architecture et du patrimoine, et l'Institut français d'architecture lancent un appel à candidature à de jeunes architectes, qui, une fois sélectionnés, bénéficieront d'une aide qui les signalera à l'attention des maîtres d'ouvrage français et étrangers : exposition itinérante, ouvrage collectif et tirés à part, site internet (nouveaux-albums.culture.fr sur lequel le règlement du concours est d'ores et déjà en ligne) ainsi que des aides plus spécifiquement adaptées aux besoins de chaque lauréat dans le cadre du suivi de son évolution professionnelle.

Le règlement a bien sûr évolué depuis 1994, la sélection est désormais biennale et non plus annuelle ; entre 30 et 50 jeunes architectes se verront distingués, et non plus une dizaine.

Cette sélection est ouverte aux jeunes architectes de moins de 35 ans, français ou étrangers bénéficiant d'une reconnaissance de diplôme, ayant construit de 1 à 3 réalisations maximum ou ayant

participé à au moins deux concours. On peut estimer à près de 3.000 le nombre d'architectes susceptibles d'être concernés par cette opération. Les dossiers de candidature seront soumis à un jury de sélection composé d'architectes - dont un ancien lauréat des Albums -, de maîtres d'ouvrage et de critiques et présidé par la directrice de l'architecture et du patrimoine.

Seront notamment prises en compte les qualités de conception ou de réalisation des projets présentés et leur correspondance au cahier des charges, la motivation du candidat à accéder à une commande et sa capacité, aujourd'hui ou dans un avenir proche, à en assumer la maîtrise d'œuvre, les réponses que le candidat apporte à des problématiques architecturales et urbaines d'actualité, sa perception des nouveaux domaines d'intervention pour les architectes, la diversité et la richesse de sa formation et de ses expériences professionnelles.

### Nouveaux albums des jeunes architectes 2001-2002

Règlement :

**Accueil de la Direction de l'architecture et du patrimoine**

8, rue Vivienne, 75002 Paris

**Accueil exposition de l'Institut français d'architecture,**

6, rue de Tournon, 75006 Paris

nouveaux-albums@culture.gouv.fr

www.nouveaux-albums.culture.fr

### Dépôt du dossier

Les dossiers doivent être envoyés ou déposés avant le 31 octobre 2001 à 16h00 à l'adresse suivante :

Institut français d'architecture

(réf. « Nouveaux Albums »

6, rue de Tournon, 75006 Paris)

## DÉCENTRALISATION

### MICHEL DUFFOUR VIENT DE SIGNER DEUX PROTOCOLES DE DÉCENTRALISATION CULTURELLE avec le département de la Lozère et la région Provence-Alpes-Côte-d'Azur

Michel Duffour, secrétaire d'État au patrimoine et à la décentralisation culturelle, a signé le vendredi 13 juillet à Javols, en Lozère, le premier protocole de décentralisation culturelle, instaurant un nouveau partage de responsabilités dans le domaine du patrimoine entre le Ministère de la culture et de la communication et une collectivité territoriale. Le mardi 17 juillet c'est la région Provence-Alpes-Côte d'Azur qui s'est engagée dans cette voie, à l'occasion de la signature du deuxième des sept protocoles qui seront signés d'ici l'automne prochain. La signature du premier protocole de décentralisation culturelle avec le département de la Lozère concrétise l'idée, lancée en décembre dernier par Catherine Tasca et Michel Duffour - et reprise, depuis, dans la loi sur la démocratie de proximité - d'ouvrir aux collectivités territoriales volontaires la possibilité d'expérimenter, sur trois ans, un nouveau partage de responsabilités dans le domaine du patrimoine, afin de clarifier le rôle de chacune des collectivités publiques agissant dans ce domaine. Alors que, depuis les lois de décentralisation de 1983, les collectivités territoriales s'investissent de plus en plus dans les domaines artistiques et culturels, il paraît nécessaire d'établir un partage de compétences clair entre l'État et les

collectivités locales.

Clarifier le rôle de chacun des partenaires publics, favoriser le développement culturel sur un territoire, en désignant « un chef de file » et en mettant en commun les moyens de conduire un projet élaboré par les différents acteurs publics, tel est l'objectif de ces nouveaux protocoles, dont certains concerneront également les enseignements artistiques, et qui préfigurent tous une nouvelle étape de la décentralisation culturelle.

Afin d'accompagner la mise en œuvre de ces expérimentations et d'en tirer tous les enseignements, un groupe national de suivi et d'évaluation, composé de seize personnalités qualifiées et présidé par René Rizzardo, directeur de l'Observatoire des politiques culturelles, a été installé, en novembre 2000.

## ANNÉE EUROPÉENNE DES LANGUES

LA COMMISSION EUROPÉENNE  
FINANCE DES PROJETS EN FRANCE**3<sup>e</sup> CONFÉRENCE DES MINISTRES  
FRANCOPHONES DE LA CULTURE,  
COTONOU DU 14 ET 15 JUIN 2001**

La rencontre de Cotonou a permis aux ministres de la culture des cinquante-cinq pays qui ont le français en commun de réaffirmer avec force leur attachement à la diversité culturelle. A l'issue de la conférence, ils ont en effet adopté une déclaration politique sur la diversité culturelle - laquelle rappelle les propos tenus par les chefs d'Etat et de gouvernement lors du sommet de Moncton (septembre 1999) : « *les biens culturels ne sont en aucun cas réductibles à leur seule dimension économique* » - ainsi qu'un plan d'action décennal. Ces deux instruments devraient être adoptés lors du prochain sommet de la francophonie qui se tiendra en octobre à Beyrouth sur le thème du dialogue des cultures. M. Boutros Boutros-Ghali, secrétaire de l'organisation internationale de la francophonie - à l'initiative de laquelle était organisée la conférence - a déclaré : « *jusqu'alors, la diversité culturelle était un concept, elle est devenue une politique* ».

La Commission européenne vient d'annoncer le cofinancement de 15 nouveaux projets en France dans le cadre de l'Année européenne des langues. Les thèmes principaux de l'année sont que l'Europe est et restera multilingue, que l'apprentissage des langues offre des possibilités sur le plan culturel et économique et que chacun peut apprendre des langues, quel que soit son âge ou son milieu socio-culturel. Trois projets français avaient déjà reçu l'agrément de la Commission, parmi lesquels l'opération « *10 mots pour les langues du monde* », menée par la délégation générale à la langue française.

» Parmi les projets cofinancés, citons la réalisation par TV5 de 90 portraits vidéo d'une minute mettant en scène des jeunes européens multilingues. Au total 17 langues parlées et plusieurs langues des signes seront représentées. Les clips seront diffusés entre la fin du mois de septembre et la fin de l'année, et décriront diverses situations : des amis qui bavardent, une conversation amoureuse, des discussions au travail, des scènes dans des magasins... TV5 utilisera également son site Internet et sa chaîne de télétexte pour promouvoir l'initiative. Par ailleurs, les clips seront offerts à d'autres membres du « Groupe de Bruges », une association qui regroupe des chaînes internationales de télévision.

» Dans le cadre d'un autre projet axé sur les médias, la Confédération des radios libres (CNRL) collaborera avec 30 stations de radio dans 4 pays diffusant des programmes dans des langues régionales ou minoritaires (comme le wallon ou le basque) ou dans une autre langue nationale que le français (par exemple, l'allemand au Luxembourg, l'italien en Savoie). Chaque station réalisera un programme de 30 minutes sur la langue et la culture de sa région, lequel sera relayé par 235 autres stations de radio le 26 septembre 2001, à l'occasion de la Journée européenne des langues. La CNRL organisera également du 4 au 7 octobre, à Biarritz, une série de séminaires intitulés « *Radio, culture et langues régionales* », au cours desquels 90 invités, notamment des politiciens et des célébrités, discuteront de la relation entre les médias et les langues régionales.

» Parmi les autres projets cofinancés en France, signalons un concours intitulé « *Le pré vert* », organisé par la Mutualité sociale agricole. Il s'agit d'un concours national destiné aux étudiants de 12 à 14 ans vivant dans des villes françaises de moins de 20.000 habitants. Les candidats écriront un poème, une chanson ou une bande dessinée, dans un minimum de deux langues européennes, illustrant les six chapitres de la Charte des droits

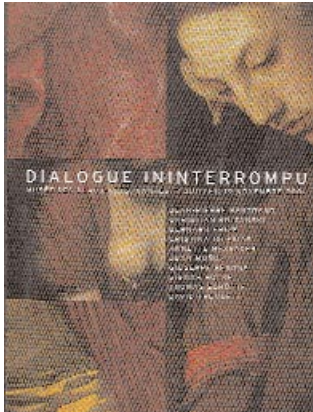
fondamentaux de l'UE, adoptée lors du sommet de Nice en 2.000. Le concours sera lancé le 17 septembre et la proclamation des résultats aura lieu en décembre 2001.

» Sur 1.056 projets présentés, la Commission européenne en financera 142 à travers l'Union européenne pour un total de 4.190.546 euros. Les projets sélectionnés couvrent les 11 langues officielles de l'UE, plus l'irlandais, le luxembourgeois, l'islandais, le norvégien et une série de langues régionales et minoritaires, les langues des signes et d'autres langues parlées par les communautés migrantes.

**Pour de plus amples informations et une liste complète des projets :**  
www.eurolang2001.org ou le site français <http://www.ael2001.ciep.fr>

## 15/Actualité

LETTRE D'INFORMATION  
MINISTÈRE DE LA CULTURE ET DE LA COMMUNICATION  
23 JUILLET 2001



### Exposition

#### DIALOGUE ININTERROMPU

Du 7 juillet au 19 novembre 2001

L'art actuel n'a jamais cessé de regarder l'art d'hier. Ce va-et-vient entre le présent et le passé constitue un dialogue ininterrompu, que le Musée des Beaux-arts de Nantes a voulu souligner et enrichir : dix artistes contemporains, de Boltanski à Munoz, en passant par Schütte et Polke, ont été invités à instaurer ou renouer librement un dialogue avec des œuvres du musée. Loin de constituer un éclairage unilatéral des anciens par les modernes, on assiste à une véritable mise en perspective de la démarche de chacun des artistes, dont les réponses à cet exercice sont aussi diverses que leurs personnalités. Ces travaux seront exposés dans les salles d'art ancien, en compagnie des œuvres qui les ont inspirées.

#### Renseignements :

Musée des Beaux-arts de Nantes,  
10, rue Georges-Clemenceau.  
44000 Nantes  
Tél : 02 40 41 65 50

### Publication

#### MODE D'EMPLOI DES POLITIQUES TERRITORIALES DE SOUTIEN À LA PRODUCTION CINÉMATOGRAPHIQUE ET AUDIOVISUELLE (9<sup>e</sup> ÉDITION).

En 1992, les premières rencontres professionnelles organisées à Vendôme ont conduit l'Atelier de Production Centre-Val-de-Loire

à créer ce guide. Il est conçu comme un outil pratique, destiné à tous les professionnels du cinéma ou de l'audiovisuel à la recherche de financements auprès des collectivités territoriales. De plus, la synthèse des interventions financières dresse un panorama précis et chiffré des aides territoriales en faveur de la création d'images, qui constitue ainsi le premier élément d'une réflexion sur la dynamique de décentralisation audiovisuelle et cinématographique.

#### Atelier de Production Centre Val de Loire

24, rue Renan, 37110 Château-Renault  
Tél : 02 47 56 08 08. Prix : 91F



Guide mode d'emploi 2001 © Région Centre/Atelier de production Centre Val de Loire

### Cinéma

#### MAGYART - CINÉMA HONGROIS

La Hongrie vue par... Miklós Jancsó et István Szabó. À partir du 5 septembre, deux des plus grands cinéastes magyars retrouveront le chemin des écrans français grâce à une rétrospective à l'Espace Saint-Michel (Paris) qui se poursuivra en province. À l'initiative de Ciné Classic, six films marquants mais invisibles depuis longtemps seront présentés en copies neuves : *Les Sans Espoirs, Rouges & Blancs, Silence et cri, Psaume rouge, Père et Colonel Redl*. Une excellente occasion de les (re)découvrir. À partir du 19 septembre, une rétrospective plus générale du cinéma hongrois aura lieu, toujours à l'Espace Saint-Michel. Outre des classiques méconnus en France, des films de la jeune génération seront également présentés.

Renseignements : 01 40 15 37 06

### GRUPE DE RÉFLEXION SUR LA CONSERVATION DES DOCUMENTS ÉLECTRONIQUES

Martine de Boisdeffre, directrice des archives de France, a installé le 28 juin 2001, un groupe de réflexion sur la conservation à long terme des documents électroniques. Y sont associés outre les Archives nationales et départementales, les services d'archives des deux ministères autonomes (affaires étrangères et défense), de ministères pilotes dans le domaine de la dématérialisation (ceux de la Justice et de l'Intérieur), la MTIC, des informaticiens de collectivités territoriales, des sociétés privées (gestion électronique de documents, tiers archiveurs).

Grâce à cette instance, la direction des archives de France souhaite mieux connaître les pratiques, expériences, réflexions et attentes de ses partenaires afin de les prendre en compte pour bâtir des recommandations et pour en faire usage dans les travaux internationaux auxquels elle est associée. Ainsi, le premier objectif de ce groupe est de suivre la rédaction d'un Manuel pratique destiné aux archivistes français et aux producteurs de données avec lesquels les professionnels des archives doivent être en relations de plus en plus étroites afin d'assurer la pérennisation des données. Ce Manuel devrait être mis à disposition en début d'année 2002.

## LA FÊTE DU CINÉMA REMPORTE UN SUCCÈS PUBLIC 3 MILLIONS DE SPECTATEURS EN 3 JOURS



Lionel Jospin, Daniel Toscan Du Plantier, Catherine Tasca et Jean-Pierre Mocky, dans la cour du Palais Royal, à l'occasion de la Fête du cinéma © Farida Guerdjou Bréchemier

La 17<sup>e</sup> Fête du cinéma a cette année encore remporté un succès avec trois millions de spectateurs. La fréquentation des salles de cinéma a triplé entre les 1<sup>er</sup>, 2 et 3 juillet par rapport à la semaine précédente ou par rapport à une semaine habituelle de cette période. Toutefois ces résultats sont en baisse par rapport à l'année précédente avec environ 18% de spectateurs en moins. La Fête du cinéma 2001 s'est déroulée dans 5.000 salles de France. Le « carnet-passeport », après l'achat d'un premier billet à plein tarif, donnait accès à toutes les séances au tarif unique de 10 francs.

## CLAUDE SAMUEL

# LE CENTRE ACANTHES A 25 ANS

Directeur du centre Acanthes, Claude Samuel a collaboré à de très nombreux journaux et revues de la presse écrite. Il a été notamment le chroniqueur musical du *Point* entre 1974 et 1989. Il a également signé plus de mille émissions pour France-Culture et France-Musique en qualité de producteur délégué. Outre son choix pour le journalisme, Claude Samuel a toujours été animé d'un profond intérêt pour la musique contemporaine. Il a lancé d'importantes manifestations comme le Festival de Royen (1965-72) et les Rencontres d'art contemporain de La Rochelle (1973-79) ont compté parmi les hauts lieux de la diffusion d'une musique contemporaine trop souvent enfermée dans des ghettos. Claude Samuel a créé dans le même esprit le Festival *Présences*. Il est aussi le fondateur du Centre Acanthes, un centre voué à la pédagogie de la musique contemporaine, qui fête cette année ses vingt-cinq ans du 10 au 24 juillet.

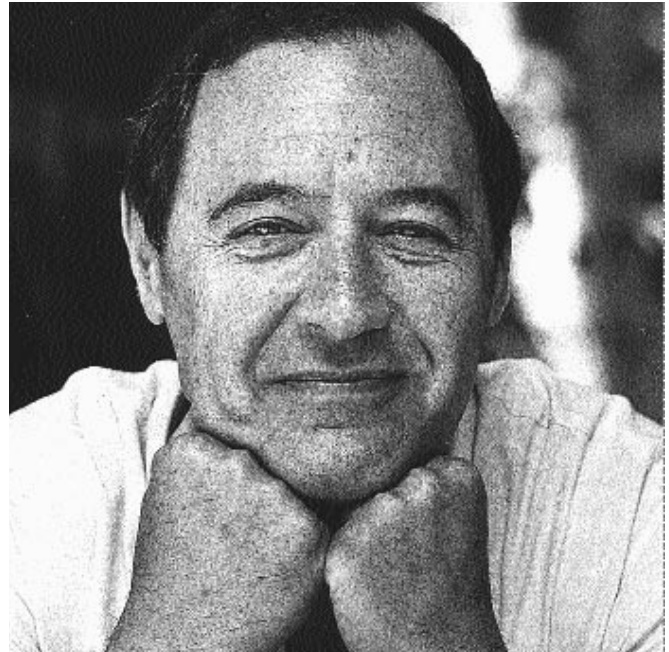
La passion de transmettre a depuis toujours habité Claude Samuel. Au même titre que la musique. Transmettre la musique lui semble donc une activité toute naturelle. De ses milliers d'articles publiés indifféremment dans la presse généraliste ou dans la presse spécialisée à ses milliers d'émissions radiophoniques, qui rendent sa voix familière notamment aux auditeurs de

France-Musique, en passant par la création dans les années 70 du Centre Acanthes, toutes ses activités démontrent une cohérence très forte dans son propos : la volonté de connaître et de faire connaître toutes les musiques.

### Un peu d'histoire...

La scène se passe en 1974 pendant les Rencontres de la Rochelle : alors que le compositeur Karlheinz Stockhausen, Michel Guy, alors ministre de la culture et Claude Samuel sont réunis autour d'un verre, la conversation vient sur les manques dont souffre l'enseignement de la musique contemporaine. Ainsi vient l'idée de créer le Centre Acanthes, un lieu qui est devenu, vingt-cinq ans après, un centre international de pédagogie pour la musique contemporaine.

« *Dès les premières années, nous confie Claude Samuel, nous avons invité un compositeur vivant pour enseigner sa musique. Au début, durant cette période « militante » de la musique contemporaine qu'ont constitué les années 70 et 80, tous les grands noms de cette musique sont venus « la défendre et l'illustrer » : de Stockhausen à Xenakis, de Boulez à Berio et de Dutilleux à Messiaen.* » Depuis lors, les compositeurs invités chaque été tracent véritablement une ligne de crête de la création musicale contemporaine. Ainsi l'an dernier, autour de la participation de l'IRCAM, les relations entre la musique et l'informatique ont été abordées.



Claude Samuel © Guy Vivien

**Des « mastères classes » pour la musique contemporaine**  
Aujourd'hui, la musique contemporaine a perdu de cet aspect « militant » des années 60. Pour son 25<sup>e</sup> anniversaire, le Centre Acanthes reçoit le compositeur hongrois Peter Eötvös qui participera à un dispositif particulier : trois ateliers bénéficieront de la présence de deux formations instrumentales (l'orchestre lyrique de région Avignon-Provence et l'ensemble UMZE de Budapest) qui permettront de répondre aux attentes à la fois des jeunes chefs d'orchestre et des compositeurs, ces derniers pouvant être appelés à diriger leurs oeuvres. Acanthes fera du reste un pont entre les grands ancêtres et la musique contemporaine en pleine saison hongroise puisqu'il célébrera aussi bien les Bartok et autres Ligeti que les compositeurs de la jeune génération. Le Centre Acanthes

a aussi étendu ses activités et s'est diversifié au cours des ans. Loin de se contenter de ses formations, cours et ateliers dirigés par les meilleurs professeurs et ayant accueilli en 25 ans plus de 2000 jeunes du monde entier, en qualité de stagiaires qui ont fait sa réputation (« *durant quinze jours, nous précise Claude Samuel, les professeurs vivent véritablement avec leurs élèves...* »), il s'est aussi ouvert à des concerts publics qui participent de cette idée de la diffusion de la musique contemporaine que se fait Claude Samuel. Le tout avec un budget qui a progressivement évolué pour atteindre aujourd'hui 3,5 MF. Celui-ci est constitué par des financements publics et notamment avec l'aide du Ministère de la culture.

**Le centre Acanthes**  
3, rue des Couronnes, 75020 Paris  
Tél : 01 40 33 45 35  
www.acanthes.com